

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2022

DCM20220309/008

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'étude de
requalification de l'espace économique Cocoteraie et Andropolis

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 mars 2022.

Que la convocation a été faite le 3 mars 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	37
Représentés :	5
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire
Joé Bedier
Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1er adjoint de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN, Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. BEDIER Joé, LARIVIERE Marie, CERVEAUX Adelaide, SAID Moussa, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20220309/008 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'étude de requalification de l'espace économique Cocoteraie et Andropolis.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Contexte :

Le Centre-ville de Saint-André comprend dans sa périphérie, une Zone commerciale dynamique, composée de deux espaces :

- La Zone Cocoteraie
- La Zone Andropolis

Cette zone commerciale, malgré son dynamisme, souffre de nombreux dysfonctionnements notamment sur :

- La circulation,
- Le stationnement
- La sécurité des piétons et des vélos
- L'éclairage public
- La signalétique

Objectifs :

La Ville a pour ambition de donner un nouveau souffle à cette zone commerciale, et programme une étude de requalification de cet espace économique.

Mode opératoire et Missions de la SPL ERD

La Commune qui est actionnaire de la SPL ERD (Est Réunion Développement), souhaite faire appel au vu de ces objectifs, au concours de cette société, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le suivi des études préalables à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des zones d'activités économiques de la Cocoteraie et Andropolis à Saint-André.

L'AMO, dont le projet de contrat est ci-annexé, assure le cadrage général des études, tant sur le plan de l'organisation que du planning à mettre en œuvre. Ses missions sont les suivantes :

- Coordonne l'ensemble des études,
- Assure la rédaction des dossiers de consultations des prestataires,
- Produit l'analyse des offres des candidats,
- Accompagne la Collectivité dans la gestion administrative et financière des contrats des prestataires,
- Assure le suivi des études et prestations des marchés conclus,
- Produit le bilan d'aménagement et le calendrier opérationnel prévisionnels.

Nature des études:

La SPL ERD s'assurera du suivi des études suivantes:

- **Schéma directeur d'aménagement** avec une estimation du cout des travaux et pré-programme
- **Etude de trafic** portant sur un diagnostic de la situation existante et d'une projection à court, moyen et long terme des conditions de circulation prenant en compte les problématiques de circulation, de stationnements et signalétique
- **Cadrage environnemental et réglementaire**
- **Diagnostic foncier**
- **Urbanisme opérationnel avec bilan prévisionnel et planning**

Périmètre :

Le périmètre d'études, décrit sur le plan ci-annexé, comporte les zones d'activités de la cocoteraie et Andropolis ainsi que des secteurs à urbaniser (zones 1 AU ou A au PLU) dans des temporalités différentes. Le périmètre d'études se délimite par :

- Le chemin des prêtres
- La RD « chemin ravine creuse »
- Le chemin Maunier et Rue La Gare
- La route nationale 2

Cout de la mission AMO :

Le cout de la mission d'AMO, est chiffré à 27 550 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

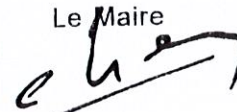
- De valider le choix de la SPL ERD comme AMO pour le suivi des études préalables à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des zones d'activités économiques de la Cocoteraie et Andropolis à Saint-André.

Article 2 :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 21 MARS 2022

Le Maire

Joé BEDIER